

Duc a approuvé, comme tous les autres arrangemens qui ont été pris pour la sûreté de la *Toscane*, & entr'autres pour celle du Port de *Livourne*.

V. Le Gouvernement du *Milanez* se montrant plus intrigué des affaires de la conjoncture présente, que celui du Grand Duché, n'a pas cru devoir s'en tenir si précisément aux assurances que le Roi de Sardaigne a données qu'il ne se prêtera à aucune vûë contraire au maintien de la tranquillité en *Italie*, puisque l'on n'a pas discontinué dans les Places fortes à en réparer les Fortifications, & à pourvoir les Magazins & Arsenaux de provisions & munitions, de telle sorte, que si l'on avoit tout à se défier de ce Prince: aussi s'est-on confirmé dans cette idée par la grande intelligence qu'on a vû subitement renaître, & qui subsiste entre les Cours de *Madrid* & de *Turin*, d'où les Couriers vont & viennent sans cesse; intelligence, qui, vraisemblablement, effectuëra, si déjà il n'est effectué, le passage des Espagnols par les Etats de Sa Majesté Sardaignoise, pour se rendre en *Italie*.

Les Troupes Autrichiennes qui étoient en Garnison à *Massa*, *Aula*, & à *Lavenza* ont évacué ces Villes, & les ont remises au Duc de Modene, conformément aux ordres du feu Empereur.

VI. Il y a, à ce que l'on prétend, un Traité entre la République de *Venise* & quelques autres Etats d'*Italie*, qui a pour but d'en maintenir la tranquillité, contre quiconque voudroit se porter à la troubler; & pour d'autant mieux soutenir ce Traité, les Vénitiens se mettent en posture, tenans un bon corps de Troupes prêt